



République Française
DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

CANTON D'AMBOISE

**MAIRIE DE
NEUILLÉ LE LIERRE 37380**

TEL : 02 47 52 95 17

Convocation : 16 mars 2024

SESSION ORDINAIRE

Nombre de Conseillers Municipaux

En exercice : 12

Présents : 8

Votants : 8

Pouvoirs : 1

N° DEL-2024-15

**Extrait du Registre des Délibérations
Commune de Neuillé le Lierre**

Séance du 29 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre le 29 mars à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Neuillé le Lierre, sous la présidence de Madame Blandine BENOIST, Maire.

Présents :

Mesdames Blandine BENOIST, Cécile BERLAND, Corinne DUMONT, Natacha MOUGEOLLE.

Messieurs Dominique NOURRY, Loïc PELÉ, Philippe PONTILLON, Richard THIBAUT.

Absents excusés :

Joël LAMOTTE, Danis SIX, Vanessa TESSIER.

Absent :

Laurent DUCARD.

Pouvoir :

Monsieur Joël LAMOTTE donne pouvoir à Madame Natacha MOUGEOLLE.

Secrétaire de séance : Cécile BERLAND

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Ainsi qu'il est prévu à l'article 1612-12 du Code général des collectivités territoriales, il est procédé à l'élection d'un Président pour la présentation du compte administratif 2023, le Maire peut assister à la discussion et même préciser certains points mais doit se retirer au moment du vote.

Madame MOUGEOLLE Natacha, 1^{ère} Adjointe, est nommée Présidente de séance.

Dépenses de fonctionnement	509 545,76 €	Dépenses d'investissement	147 496,24 €
Recettes de fonctionnement	644 008,19 €	Recettes d'investissement	134 771,78 €

Madame le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal siège sous la présidence de Madame Natacha MOUGEOLLE élue conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE à l'unanimité :

D'APPROUVER le compte administratif 2023 de la commune.

Fait à Neuillé le Lierre, le 29 mars 2024
Le Maire, Blandine BENOIST.